

Les acteurs de la plateforme

Les professionnels libéraux ayant conventionné avec la plateforme :

Les acteurs de 1^{ère} ligne

- Les pédiatres et médecins généralistes libéraux
- Les médecins et psychologues de l'Éducation Nationale
- La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Les acteurs de 2^{ème} ligne

Les CAMSP :

- CAMSP Pontivy
- CAMSP Vannes
- CAMSP Lorient
- CAMSP Auray

Les CMPP :

- CMPP Vannes / Auray
- CMPP Lorient
- CMPP Pontivy / Guémené-sur-Scorff

Les pôles de pédopsychiatrie :

- CPEA AHB
- CPEA EPSM Morbihan
- CPEA EPSM Charcot

Les pôles de pédiatrie et de rééducation des établissements de santé :

- GHBA Vannes
- GHBS Lorient
- CHCB Pontivy
- CMRRF Kerpape

L'EDA 56 : Equipe d'Appui.

Les acteurs de 3^{ème} ligne

- CRA / UEDE 56 Vannes
- CHU
- Centre DI
- CRTLA

Équipes de coordination : PCPE 56, DAC, ERHR, dispositif de suivi des enfants vulnérables...

L'ensemble des abréviations sont décrites sur le site : www.agd56.fr

Notre équipe

Elle fonctionne en partenariat direct avec celle du dispositif TAE56 (Troubles des Apprentissages chez l'Enfant), soit au total :

- **Un binôme de coordination** : directeur et médecin neuropédiatre.
- **Deux assistantes de coordination** dont les missions sont de :
Réceptionner le formulaire d'adressage du médecin prescripteur,
Faire l'interface avec l'Assurance Maladie pour le paiement des actes,
Assurer le suivi des dossiers.
- **Des médecins experts** :
Deux pédiatres spécialisés dans les troubles des apprentissages,
Un neuropédiatre,
Un pédopsychiatre.
- **Un neuropsychologue**
- **Un infirmier de coordination**



Nous contacter

Plateforme TND 56 - Brec'h BP 30247
56402 AURAY CEDEX
02 97 29 08 74 - 06 58 83 27 92
plateformeTND@agd56.fr
www.agd56.fr

TND 56

Plateforme de Coordination
et d'Orientation pour les enfants
de 0 à 7 ans susceptibles de présenter
un Trouble du Neuro-Développement (TND)





La plateforme, pour qui ?

La plateforme TND 56 accompagne les enfants de 0 à 7 ans susceptibles de présenter un Trouble du Neuro-Développement.

Sont ainsi concernés les :

- Troubles du Spectre de l'Autisme - TSA
- Troubles du Développement Intellectuel - DI
- Troubles du langage écrit, dyslexie, dysorthographe
- Troubles du langage oral, dysphasie
- Troubles du raisonnement logico-mathématique, dyscalculie
- Troubles de l'acquisition des coordinations, dyspraxie
- Troubles du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité - TDA/H
- Tics et troubles moteurs

Si vous suspectez l'un de ces troubles chez votre enfant ou chez un enfant que vous suivez, la plateforme peut vous venir en aide.

Les missions

Face au repérage précoce d'une suspicion du Trouble du Neuro-Développement (TND) chez un enfant de moins de 7 ans, la plateforme a pour mission de :

- Soutenir les familles,
- Faire du lien avec les familles, les professionnels du soin, l'école, en coordonnant le parcours de l'enfant,
- Permettre l'accès à une évaluation et une rééducation précoce financée et coordonnée pour une année (financement par l'Assurance Maladie...).

Le parcours

Repérage

Inquiétude des parents et professionnels

Dépistage

Consultation médicale (médecin traitant, pédiatre, pédiatre de PMI, médecin scolaire)

Coordination de parcours

Saisie de la plateforme TND 56 par le médecin

Validation médicale du parcours par l'équipe TND 56

Construction d'un parcours de soins adaptés en lien avec la famille et les professionnels

La saisie de la plateforme

1. Suite au dépistage, le médecin renseigne le guide de repérage téléchargeable sur le site handicap.gouv.fr.
2. Après autorisation de la famille, il envoie le formulaire d'adressage à la plateforme TND **par mail** ou par courrier.
3. L'équipe médicale de la plateforme valide et organise le parcours de soins précoces.

Le forfait précoce

L'Assurance Maladie finance des forfaits pour le remboursement de bilans, évaluations et séquences d'interventions assurés par des ergothérapeutes, psychomotriciens et psychologues. La plateforme se charge des démarches et du paiement de ces forfaits.

